

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** WEICOPER®

· **UFI:** NET1-Q07W-9008-E4T3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles : Secteur public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat)

· **Catégorie du produit** PC8 Produits biocides

· **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant

· **Utilisations déconseillées** Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

TENSID-CHEMIE GMBH

Heinkelstrasse 32

D-76461 Muggensturm

Tel.: ++49-7222/9595-0

Fax.: ++49-7222/9595-95

MSDS@Tensid-Chemie.com

· **Service chargé des renseignements :** Département de la sécurité

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information sur les poisons Nord (GIZ-Nord), 37075 Göttingen

+49 (0) 551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ox. Liq. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

peroxyde d'hydrogène en solution

acide peracétique

· Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 1)

- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.*
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- **Conseils de prudence**
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*
- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.*
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.*
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].*
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*
- P411 Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.*
- **Indications complémentaires:**
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.*
- Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).*
- Contient des produits biocides: acide peracétique*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01 -2119485845-22-xxxx	peroxyde d'hydrogène en solution  Ox. Liq. 1, H271  Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35 % ≤ C < 50 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE 3; H335: C ≥ 35 %	≥ 25 - < 35%
--	---	--------------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 2)

CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7 Reg.nr.: 01 -2119475328-30-xxxx	acide acétique  Flam. Liq. 3, H226  Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 <i>Limites de concentration spécifiques:</i> Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 90 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $25 \% \leq C < 90 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $10 \% \leq C < 25 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $10 \% \leq C < 25 \%$	$\geq 2,5 - 10\%$
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8 Reg.nr.: 01-2119531330-56	acide peracétique  Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330  Skin Corr. 1A, H314  Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) EUH071 ATE: LD50 oral: 80 mg/kg LD50 dermique: 60 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,2 mg/l <i>Limite de concentration spécifique:</i> STOT SE 3; H335: $C \geq 1 \%$	$\geq 2,5 - < 5\%$

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Brouillard d'eau
Jet d'eau
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone
Eau en jet plein
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 3)

· **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Eviter le dégagement d'aérosols.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans l'emballage d'origine fermé.
Prévoir une cuve au sol sans écoulement
Prévoir la ventilation des emballages
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec des métaux
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stockage nécessaire dans un local collecteur
Protéger contre les impuretés
- **Température de stockage recommandée :** 0 - < 30 °C
- **Classe de stockage :** 5.1 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VLEP Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

64-19-7 acide acétique

VLEP Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

· **DNEL**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Inhalatoire	DNEL (local effects)	1,93 mg/m ³ (Consumer) (Short-term exposure) 3 mg/m ³ (Workers) (Short-term exposure)
	DNEL (local effects)	0,21 mg/m ³ (Consumer) (Long-term exposure) 1,4 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure)

64-19-7 acide acétique

Inhalatoire	DNEL (local effects)	25 mg/m ³ (Consumer) (Long-term exposure) 25 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure)
	DNEL (local effects)	25 mg/m ³ (Consumer) (Short-term exposure) 25 mg/m ³ (Workers) (Short-term exposure)

79-21-0 acide peracétique

Inhalatoire	DNEL (systemic effects)	0,56 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure)
	DNEL (local effects)	0,56 mg/m ³ (Workers) (Short-term exposure)
	DNEL (local effects)	0,5 mg/m ³ (Workers) (Long-term exposure)
	DNEL (systemic effects)	0,56 mg/m ³ (Workers) (Short-term exposure)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Ne pas respirer le brouillard/la vapeur/l'aérosol.

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la concentration dans l'air est inférieure aux valeurs limites d'exposition.

Si les valeurs limites sont dépassées, utiliser un appareil de protection respiratoire conforme aux normes DIN EN 141, DIN EN 143, DIN EN 14387.

Type de filtre recommandé :

Filtre combiné B-P2

Filtre combiné B-NO-P2.

· **Protection des mains :**

Utiliser uniquement des gants de protection chimique portant un marquage CE de catégorie III. Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la dégranulation.

Gants de protection (EN 374).

· **Matériau des gants**

Caoutchouc butyle

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 5)

caoutchouc butyle $\geq 0,7$ mmCaoutchouc nitrile $\geq 0,4$ mm· **Temps de pénétration du matériau des gants 1 - 4 heures**· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,5 mm, (recommandé : indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon EN 374)

Caoutchouc fluoré (Viton) avec une épaisseur de couche de 0,7 mm, (recommandé : indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de temps de perméation selon EN 374).

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection étanches (EN 166).

L'utilisation d'un écran facial ou d'un écran facial intégral est recommandée lors de la manipulation de récipients ouverts ou lorsqu'il y a un risque de projection.
des éclaboussures est recommandée.· **Protection du corps :**

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales.**· **État physique**

Liquide

· **Couleur :**

incolore

· **Odeur :**

piquante

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion :**

< -18 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C (7732-18-5 water, distilled, conductivity or of similar purity)

Non applicable

· **Inflammabilité**· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**· **inférieure :**

Non déterminé

· **supérieure :**

Non déterminé

· **Point d'éclair :**

> 100 °C

· **Température de décomposition :**

Non déterminé

· **pH à 20 °C**

0,93 (ISO 4316)

· **Viscosité :**· **Viscosité cinématique à 20 °C**

1,255 mm²/s

· **dynamique :**

Non déterminé

· **Solubilité**· **l'eau :**

entièrement miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa (7732-18-5 water, distilled, conductivity or of similar purity)

· **Densité et/ou densité relative**· **Densité à 20 °C:**

1,12 g/cm³ (OECD 109 (EU A.3))

· **Densité relative.**

Non déterminé

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé

· **9.2 Autres informations**· **Aspect:**· **Forme :**

liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :**

Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 6)

· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	Peut aggraver un incendie; comburant.
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	Acide peracétique
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réaction aux amines
 - Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène
 - Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau
 - En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire
 - Danger d'éclatement
 - Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène
 - Réactions aux alcalis (lessives alcalines)
 - Réactions aux alcalis et aux métaux
 - Réactions aux impuretés
 - Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux
 - En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	818 mg/kg
Dermique	LD50	1.224 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	8,25 mg/l

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 7)

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	418 mg/kg (Rat mâle) (US-EPA) 445 mg/kg (Rat femelle) (US-EPA)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

79-21-0 acide peracétique

Oral	LD50	80 mg/kg (ATE) 100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	60 mg/kg (ATE) 1.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,5 mg/l (ATE)

· **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité****7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution**

LC50/96h	16,4 mg/l (Pimephales promelas)
EC 50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna) (US-EPA)
EC50/3h	> 1.000 mg/l (BS) (OECD-209)
EC50/0,5h	466 mg/l (BS) (OECD-209)
NOEC/21 d	0,63 mg/l (Daphnia magna)

79-21-0 acide peracétique

EC50/72h	0,16 mg/l (Selenastrum capricornutum)
NOEC	0,00069 mg/l (Danio rerio) (33 d, post hatch success / early life stage)

- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 8)

- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.
Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas autorisée. Une élimination spéciale est requise conformément à la législation locale. Ne pas jeter à l'égout. Contacter le service d'élimination des déchets.
- **Emballages non nettoyés :**
Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale, ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même manière que la substance.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | UN3149 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA | <p>3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT</p> <p>HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED, MARINE POLLUTANT</p> <p>HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR | <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">    </div> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 5.1 (OC1) Matières comburantes. |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 9)

· **Étiquette** 5.1+8· **IMDG**

· **Class** 5.1 Matières comburantes.
· **Label** 5.1/8

· **IATA**

· **Class** 5.1 Matières comburantes.
· **Label** 5.1 (8)

· **14.4 Groupe d'emballage**· **ADR, IMDG, IATA** II· **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : acide peracétique
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Polluant marin :**· **Marquage spécial (ADR):**· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières comburantes.

· **Indice Kemler :**

58

· **No EMS :**

F-H,S-Q

· **Segregation groups**

(SGG16) Peroxides

· **Stowage Category**

D

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

· **Segregation Code**

SG16 Stow "separated from" class 4.1

SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates

SG72 See 7.2.6.3.2.

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

· **Indications complémentaires de transport :**· **ADR**· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

(E)

· **IMDG**· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit **WEICOPER®**

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE
PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, 5.1
(8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Valeur limite: > 12 – ≤ 35 % ≥ 25 - < 35%

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.05.2026 Numéro de version 82 (remplace la version 81)

Révision: 05.05.2026

Nom du produit WEICOPER®

(suite de la page 11)

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides comburants Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Toxicité aiguë - voie orale Toxicité aiguë - voie cutanée Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique :** Environment protection department.· **Contact :** MSDS@tensid-chemie.com· **Numéro de la version précédente:** 81**· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2

Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**